

Rémunération 2026 des élus municipaux				
Émis suivant le chapitre t-11 de la Loi ¹				
	Rémunération de base²	Rémunération additionnelle	Allocation de dépenses³	Rémunération et allocations totales 2026
Maire	146 850,15 \$		20 769,00\$	167 619,15\$
Conseillers municipaux	26 419,41 \$		13 210,00\$	39 629,41\$

1 : Loi sur le traitement des élus municipaux (ci-après : « la loi »);

2 : La rémunération de base est indexée selon la variation de l'indice moyen des prix à la consommation pour l'année précédente en prenant comme base l'indice établi pour l'ensemble du Québec par Statistique Canada (Ref. : ART 2 Règlement n° 2019-577);

3 : Le montant de l'allocation de dépense est égal à la moitié de la rémunération annuelle de base jusqu'à concurrence de 20 769.00\$ pour l'année 2026 (Ref. : ART 19 de la Loi) ;